



PRÉAVIS DE GRÈVE

Paris, le 28 août 2026

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions des articles L. 2512-1 et suivants du Code du travail applicables à la fonction publique, nos organisations syndicales représentant les personnels des Services d'Incendie et de Secours déposent un préavis de grève couvrant l'ensemble des personnels des SIS, quels que soient leur statut, leur filière, leur cadre d'emplois ou leur grade.

Ce préavis de grève concerne les journées des 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 septembre, 1er, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20 octobre 2026 et ce de 0h00 à 23h59

Il vise à obtenir des engagements concrets sur les revendications de l'intersyndicale, dans la loi de modernisation de la Sécurité civile, la loi de finances pour 2027 et un protocole d'accord sur la santé, la sécurité et la filière des sapeurs-pompiers professionnels.

Ce préavis couvre toute forme de mobilisation, y compris la cessation du travail, pour soutenir les revendications suivantes :

- Un financement pérenne, juste et ambitieux des SIS, à la hauteur des missions toujours plus nombreuses qui leur sont confiées et des enjeux de sécurité civile auxquels notre pays est confronté
- Un recentrage de nos missions SSUAP sur le secours et les soins d'urgence ;
- Le recrutement statutaire de sapeurs-pompiers professionnels, afin de garantir des effectifs adaptés à l'augmentation constante des sollicitations opérationnelles et d'assurer la continuité du service public dans des conditions compatibles avec la sécurité des agents, de la population et des sapeurs-pompiers ;
- La santé et la sécurité des personnels, qui doivent enfin devenir une priorité nationale, en intégrant notamment la reconnaissance de l'exposition aux agents toxiques et cancérigènes, la prise en charge de l'usure physique et psychique liée aux missions. Des négociations doivent également s'ouvrir sans délai sur les enjeux de fin de carrière et de retraite, afin d'apporter des réponses viables pour prévenir l'usure des agents. Les dispositifs actuels ne permettent pas de répondre aux situations réelles ni aux attentes légitimes des personnels ;
- Une nouvelle filière pour les sapeurs-pompiers professionnels en complément de la nécessaire révision des grilles indiciaires de la fonction publique et des régimes indemnitaires ;
- La reconnaissance pleine et entière des métiers atypiques des personnels administratifs, techniques et spécialisés des SIS, indispensables au fonctionnement des Services d'Incendie et de Secours.

Conformément aux dispositions en vigueur, nous sollicitons une entrevue afin d'engager un dialogue sur les revendications formulées dans le présent préavis.

Dans l'attente de réponses concrètes à ces revendications essentielles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Pour l'intersyndicale

Xavier BOY